

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

BOUYGUES

Société anonyme au capital de 314 869 079 €.
Siège social : 32 avenue Hoche, 75008 PARIS.
572 015 246 R.C.S. PARIS – APE : 7010Z.

Rectificatif à l'avis paru dans le Bulletin des Annonces légales obligatoires n° 27 du 2 mars 2012

Treizième résolution, lire :

Treizième résolution (*Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social en période d'offre publique portant sur les titres de la société*).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, et conformément à l'article L.233-33 du Code de commerce :

1. autorise expressément le conseil d'administration à utiliser, en période d'offre publique portant sur les titres de la société, et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date d'une telle utilisation, les diverses délégations de compétence, délégations de pouvoirs et autorisations conférées au conseil d'administration par les onzième à dix-neuvième résolutions et par la vingt-deuxième résolution de l'assemblée générale mixte du 21 avril 2011, ainsi que par la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale mixte du 29 avril 2010 concernant les attributions gratuites d'actions, à l'effet d'augmenter le capital social, dans les conditions et limites précisées par lesdites délégations et autorisations.

2. fixe à dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation qui prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, et remplace toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le reste est sans changement.

1201197